

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1494

Artikel: Injuste et cruel
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010769>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'offre et la demande

On sait la situation difficile voire catastrophique de certains éleveurs de bétail. D'où la protestation organisée par Uniterre, syndicat minoritaire mais actif dans le secteur agricole. L'enjeu, c'est la répartition du prix de vente de la viande entre producteurs d'une part, intermédiaires et distributeurs de l'autre. Car le relèvement de ce prix n'est pas envisageable dans un marché déprimé. Si les producteurs peinent à se faire entendre face aux géants de la distribution, c'est parce qu'ils se présentent en ordre dispersé face à ces derniers. Pas plus la production que la vente n'obéit à une discipline collective. D'où une surproduction chronique et une faiblesse structurelle face au diktat de Coop et de Migros. Cette faiblesse se traduit d'ailleurs par le moyen d'action choisi: un petit nombre de paysans et leurs tracteurs suffisent à paralyser localement la distribution des grandes chaînes.

Deux témoignages entendus ces jours à la radio et à la TV résument les termes du

problème. Un représentant de Proviande, la coopérative chargée de la régulation du marché, a évoqué la nécessité de stimuler la demande des consommateurs. Mais la modification des habitudes alimentaires semble affecter de manière durable la baisse de la consommation de viande. Une évolution que ne regrettent sûrement pas les responsables de la santé publique. Un éleveur, touché de plein fouet par la première crise de la vache folle, explique qu'il a converti son exploitation: «Nous devons produire ce que demande le consommateur». Il écoute sans problème son lait et ses céréales biologiques.

La contestation paysanne se limite pour l'heure à la Suisse romande. Une situation qui n'est peut-être pas étrangère au fait que les agriculteurs de cette région, contrairement à leurs collègues alémaniques, n'ont pas su se convertir à temps à des modes de production plus respectueuses de l'environnement et à la demande du consommateur.

jd

Injuste et cruel

Injuste et cruel. Il n'y a pas d'autres adjectifs pour qualifier le sort fait à Jean-Jacques Schilt, syndic de Lausanne, en cette mi-novembre 2001.

Injuste, l'électorat n'a ni su ni voulu prendre en compte le fait que «JJS» aura été le gestionnaire le plus attentif de la Ville, le gérant le plus rigoureux des finances lausannoises et des affaires urbaines, le patron le plus clair d'une administration bien conduite.

Cruel: le fait que le syndic a dû appliquer à lui-même ce principe de réalité et ce refus du flou rêveur qui fondent son indiscutable autorité et en même temps le contraignent à y renoncer. La voix grave comme seul signe d'émotion, mais avec le sourire du juste.

Rationnel jusqu'à tirer de la raison ses ultimes conséquences, Jean-Jacques Schilt quittera en fin d'année l'Hôtel de Ville pour s'installer à la tête des riches et influents Services industriels, par l'effet d'une rocade évidemment raisonnable avec Daniel Brélaz, ancien collègue au Collège de l'Elysée, militant tous terrains et pédagogue tous publics, entré en politique depuis près de trente ans lui aussi.

Salut et respect à l'un et à l'autre, avec amitié.

Yvette Jaggi

Redevance sur les poids lourds

Des premiers effets encourageants

Au cours de la campagne référendaire de l'automne 1998, les adversaires de la redevance sur les poids lourds liée à la prestation (RPLP) n'ont pas fait dans la dentelle: 30000 emplois menacés, aucune diminution de la pollution, charge supplémentaire de 500 francs par an pour les ménages, Suisse isolée en Europe et aucun transfert de la route vers le rail.

Aujourd'hui, dix mois après l'entrée en vigueur de la RPLP, la réalité dément ces craintes.

Le trafic des camions a régressé de 4% cette année alors qu'il a progressé de 5 à 6% entre 1997 et 2000. La redevance

ce a contraint les transporteurs à rationaliser: acquisition de véhicules plus grands et moins de trajets à vide. Une contrainte qui permet du même coup de diminuer les émissions puisque les nouveaux véhicules sont moins polluants.

De leur côté, les CFF annoncent pour le premier semestre de cette année une progression de 1% dans le transport des marchandises, et même de près de 9% pour le trafic intérieur.

Le nombre des poids lourds en transit a certes progressé d'environ 10%, mais cette progression reste dans les limites des années précédentes, alors

même qu'une RPLP réduite jusqu'en 2005, et le contingent de 40 tonnes accepté par la Suisse, pouvaient faire craindre une augmentation plus importante.

Par ailleurs l'Allemagne, l'Autriche et les Pays-Bas s'apprentent à introduire une taxe similaire, ce qui ne manquera pas de calmer le trafic de transit. Les premiers effets positifs de la RPLP ne pourront qu'encourager l'Union européenne à enfin concrétiser les bonnes intentions de ses livres blancs.

jd

L'étude peut être consultée sur le site de l'Office fédéral.

Médias

Télévision à gogo

Etes-vous câblés? Combien de programmes sont offerts sans compter les cryptés? Dans plusieurs réseaux fribourgeois germanophones et dans l'agglomération bernoise, il y en a plus de cinquante, dont une trentaine en allemand (Suisse, Autriche, Allemagne), sept ou huit en français, six en italien, trois en anglais, un en portugais et un en espagnol. Il est possible de découvrir d'autres langues (par exemple le romançhe sur la télévision suisse, le serbe sur une chaîne régionale de l'est de l'Allemagne) ou d'autres programmes (belges et canadiens sur TV5 Monde). *cfp*